

## Code de Déontologie FORMATIONS



### 1. INTRODUCTION :

Cette déontologie a pour objectif de décrire les valeurs fondamentales, les principes ainsi que les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de PROFILAXIONS.

Cette déontologie sert également à défendre l'intégrité de PROFILAXIONS et de la profession de formateur professionnel dans le monde entier. Ce Code de déontologie s'applique lorsque les professionnels PROFILAXIONS font état de leur adhésion à PROFILAXIONS France (BFC SAS) en tant que tels, dans tout type d'interaction de formation professionnelle déclarée et enregistrée avec le code de déclaration d'activité n° : 28140301814, enregistré sous le auprès de la Préfète de la région Normandie. Et cela, quelle que soit la façon dont la relation de formation a été établie.

Ce Code énonce les obligations éthiques des professionnels PROFILAXIONS dans leurs différents rôles de formateur ou en formation, ou qui exercent des fonctions de direction au sein de PROFILAXIONS.

Dans leurs activités les formateurs PROFILAXIONS auront à faire face à des situations demandant de répondre à des questions imprévues, de résoudre un dilemme ou des problèmes. Ils trouveront, au travers de ce code de déontologie, des repères visant à les orienter et à les aider à identifier les différentes façons d'aborder le comportement éthique.

Les professionnels PROFILAXIONS qui s'engagent à respecter le Code de déontologie déploient tous leurs efforts pour être des individus éthiques, même si cela implique parfois de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

### 2. DEFINITIONS :

- Client : la personne ou l'équipe / le groupe formé, ou encore le formateur ou étudiant en formation.
- Professionnel PROFILAXIONS :  
Nous distinguons 3 types de statuts professionnels PROFILAXIONS
  - Salarié(e)s de PROFILAXIONS ou de PROFILAXIONS France (BFC SAS), qui est formateur et contractuellement habilitée à animer des sessions de formation au nom, selon les méthodes et avec les outils mis en place par PROFILAXIONS.
  - Indépendant : est une personne, exerçant une activité professionnelle indépendante, qui est contractuellement et explicitement habilitée à pratiquer intervenant en qualité de sous-traitant le coaching au nom, selon les méthodes et avec les outils mis en place par PROFILAXIONS.
  - Interne ou Formateur interne : est une personne qui est employée (salariée) dans une organisation distincte de PROFILAXIONS et de PROFILAXIONS France (BFC SAS), détenant une accréditation spécifique PROFILAXIONS et qui anime des sessions de formations sur la base du contenu, des méthodes et outils PROFILAXIONS à temps partiel ou à temps plein aux employés de cette organisation.

La dénomination « Tous les professionnels PROFILAXIONS » englobe les 3 statuts.

- Formation : La formation professionnelle est un processus d'acquisition de connaissances et de compétences requises dans des métiers spécifiques ou plus largement sur le marché de l'emploi. Ce processus peut intervenir en cours de formation initiale (par exemple apprentissage, lycée professionnel...) ou de formation continue. Naît ainsi une relation établie par le professionnel PROFILAXIONS et le(s) client(s) /commanditaire (s) en vertu d'un accord ou d'un contrat définissant les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- Code : Code de déontologie de PROFILAXIONS
- Confidentialité : protection de toute information obtenue lors de la mission de formation, à moins que le consentement à la divulgation ne soit expressément communiqué par les parties prenantes au contrat.
- Conflit d'intérêts : correspond à une situation dans laquelle un professionnel PROFILAXIONS est impliqué dans de multiples intérêts dans lesquels servir un intérêt pourrait aller à l'encontre ou être en conflit avec un autre. Cela peut être de nature financière, personnelle ou autre.
- Égalité : une situation dans laquelle toutes les personnes vivent l'expérience de l'inclusion, l'accès aux ressources et aux opportunités, sans distinction de race, origine ethnique, nationalité, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, religion, statut d'immigré, handicap mental ou physique et tout autre critère de différenciation. La notion d'Égalité est également étendue autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.

- **Commanditaire** : est l'entité juridique (y compris ses représentants) qui finance et / ou organise, ou définit les prestations de formation qui doivent être fournis.

### **3. VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES ÉTHIQUES PROFILAXIONS**

Ce code de déontologie se base sur les valeurs fondamentales de PROFILAXIONS <https://profilaxions.com/> et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs ont le même degré d'importance et se renforcent mutuellement.

Tous les professionnels PROFILAXIONS se doivent d'incarner quotidiennement et promouvoir ces valeurs dans toutes leurs interactions.

### **4. NORMES ETHIQUES :**

Les normes éthiques qui suivent s'appliquent aux activités professionnelles de tout professionnel PROFILAXIONS (Certains normes étant spécifiques à quelques situations contractuelles (cf Définitions ci-dessus)

#### **▪ Contractualisation**

Avant le début de la formation, tous les professionnels PROFILAXIONS doivent :

- ✓ Mettre le code à disposition de leurs clients et expliciter clairement leur engagement à le respecter.
- ✓ Présenter à leurs clients et commanditaires les procédures de recours de PROFILAXIONS.
- ✓ Comprendre les attentes de leurs clients et commanditaires, afin de définir avec eux un programme de formation permettant de répondre aux besoins d'évolutions des compétences du public concerné par le programme de formation. Pour cela ils se fondent sur leurs connaissances et leur expérience professionnelles.
- ✓ Expliquer précisément et vérifier la bonne compréhension par le client et le commanditaire de la nature et des termes du contrat de formation, y compris des dispositions financières, logistiques et de confidentialité qu'il contient.
- ✓ Présenter ouvertement et en toute transparence les méthodes qu'ils emploient et fournir aux clients et commanditaires toutes les informations complémentaires utiles sur les processus et les standards
- ✓ S'assurer que la durée du contrat permet d'atteindre les objectifs du client et du commanditaire, et ils veillent en permanence à favoriser l'indépendance et l'autonomie des personnes formées.
- ✓ S'assurer que les conditions matérielles, techniques, logistiques dans lesquelles se déroulent les activités de formation offrent des conditions optimales pour l'apprentissage et la réflexion, conditions qui favorisent l'atteinte des objectifs fixés par contrat et sont compatibles à l'accueil au personnes en situation de handicap.
- ✓ Veiller à préserver les intérêts de leurs clients, tout en les sensibilisant et en les responsabilisant de manière à ce que lesdits intérêts ne nuisent pas à ceux des commanditaires, des parties prenantes, de la société au sens large ou de l'environnement.

#### **▪ Intégrité :**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Possèdent les qualifications appropriées pour travailler avec leur clientèle. Ils communiquent à tout client, commanditaire, partie prenante et pair des informations véridiques sur leur expérience, leurs qualifications professionnelles, leurs affiliations, leurs certifications et accréditations.
- ✓ Doivent exposer précisément la valeur ajoutée de leur travail de formateur
- ✓ S'assurent que, lors d'échanges avec des tiers, aucun document, support promotionnel ou autre ne contient ou ne suggère des indications erronées ou trompeuses sur leurs compétences, qualifications ou accréditations professionnelles.
- ✓ Précisent qui sont les personnes à l'origine des activités, idées et outils qu'ils utilisent et n'en revendiquent en aucun cas la paternité et notamment pour l'outil de Profilage PROFILAXIONS®
- ✓ Déclarent tout possible conflit d'intérêts, à respecter les lois applicables et à ne jamais encourager, faciliter ou cautionner de quelconques activités malhonnêtes, illégales, non professionnelles, inéquitables ou discriminatoires.

#### **▪ Confidentialité**

Au cours de la réalisation des prestations de formation, tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Garantissent le plus strict degré de confidentialité avec tous les clients et commanditaires, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations.

- ✓ Définissent clairement avec leurs clients et commanditaires les conditions dans lesquelles la confidentialité pourra être levée ((par exemple, activité illégale, si prévu par la loi, suite à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître valide ; risque imminent ou potentiel de danger pour soi-même ou pour autrui, etc.).
- ✓ Recherchent activement un accord sur ces limites de confidentialité, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations. Dans ce dernier cas, il en informera les autorités compétentes.
- ✓ Sauvegardent, conservent et détruisent toutes les données et tous les dossiers relatifs à leurs clients, notamment les messages et fichiers numériques, de façon à garantir la confidentialité, la sûreté et le respect de la vie privée, conformément aux lois et autres dispositions applicables dans le pays de leurs clients en matière de protection des données et de confidentialité.
- ✓ Prennent les dispositions utiles avec le commanditaire ou le tuteur lorsque la personne formée est mineure ou adulte vulnérable et ce, afin d'assurer un degré de confidentialité approprié et conforme à l'intérêt du client, tout en respectant les dispositions légales et les mesures de protection en vigueur.
- ✓ Définissent et maintiennent des limites claires, appropriées et culturellement admissibles en ce qui concerne toute forme d'interactions physiques ou virtuelles avec les clients ou commanditaires. Ils s'interdisent strictement d'engager ou d'entretenir toute relation sentimentale ou sexuelle avec leurs clients ou commanditaires.

#### ▪ **Conflit d'intérêts**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ S'interdisent d'exploiter leurs clients et de tirer de quelconques avantages financiers ou autres de leurs relations, ou d'utiliser les données personnelles, professionnelles ou autres concernant un client sans son autorisation.
- ✓ Etablissent une distinction claire entre leurs relations professionnelles et toute autre forme de relations dans le but d'éviter les conflits d'intérêts
- ✓ Sont conscients du risque de conflit d'intérêts de nature commerciale ou affective pouvant découler de la relation de formation et s'engagent à régler ces situations de façon rapide et efficace afin qu'elles ne portent aucun préjudice au client ou au commanditaire. Ils pourront ainsi rechercher l'assistance d'un professionnel compétent, suspendre temporairement ou définitivement la relation professionnelle.

\* Pour les formateurs internes,

- ✓ Ils gèrent les conflits d'intérêts, potentiels ou existants, avec leurs clients et commanditaires par des accords de formation et d'un dialogue continu comprenant la définition des rôles organisationnels, des responsabilités, des relations, des dossiers, la confidentialité et les autres exigences en matière de rapports.

#### ▪ **Fin de Contrat et Responsabilités ultérieures**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Respectent le droit d'un client de mettre fin à un contrat à tout moment du processus, dans les conditions prévues au contrat de formation et dans les conditions prévues au conditions générales de vente annexées au contrat.
- ✓ Doivent inciter le client ou le commanditaire à mettre fin à la formation s'ils estiment que le client tirerait un meilleur parti d'un autre type de suivi professionnel.
- ✓ Veillent à anticiper la fin de la relation, notamment en établissant un plan de continuité dans le cas où eux-mêmes seraient dans l'incapacité de poursuivre le travail engagé.
- ✓ Sont conscients que leurs responsabilités perdurent au-delà de la fin de la relation contractuelle et se doivent :
  - d'assurer la confidentialité de toutes les informations relatives aux clients et commanditaires, en veillant à gérer soigneusement et dans le respect de la déontologie leurs données personnelles, professionnelles et d'autre nature ;
  - de s'interdire toute exploitation d'anciennes relations, ce qui pourrait porter préjudice au professionnalisme ou à l'intégrité de PROFILAXIONS ou de la communauté professionnelle ;
  - de mener à bien toute évaluation ou action de suivi qui aurait été convenue.

\* Les professionnels PROFILAXIONS indépendants et/ou Internes :

- ✓ Sont tenus de prendre des dispositions pour transférer et assurer le suivi de leurs clients actuels et leurs dossiers auprès d'un autre formateur PROFILAXIONS, en cas de cessation d'activité.

## **5. CONDUITES PROFESSIONNELLES :**

### **Préservation de la réputation de la profession**

Tous Les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Adoptent un comportement reflétant positivement et renforçant la réputation d'une prestation de service professionnelle, en veillant au respect des standards de la profession relatifs à l'usage de la technologie.
- ✓ Font preuve de respect vis-à-vis des différents types de pratiques des professionnels et d'autres personnes en exercice, ainsi que vis-à-vis de toutes les diverses approches de la formation conformes à la déontologie, y compris l'usage de la technologie des données et de l'IA.

### **Comportement responsable**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ S'engagent à respecter les politiques et directives de PROFILAXIONS ; Les formateurs internes s'engagent à respecter les politiques et directives de leurs organisations respectives en matière d'inclusion, de diversité, de responsabilité sociale et de lutte contre le changement climatique.
- ✓ S'interdisent toute forme de discrimination, pour quelque motif que ce soit, et s'attachent à renforcer leur propre sensibilité face à de potentiels motifs de discrimination et de partialité, notamment en ce qui concerne l'usage de la technologie ou l'exploitation de données inexacts ou mensongères.
- ✓ Doivent remettre en question, dans un esprit constructif et d'assistance, tout collègue, collaborateur, fournisseur de services et client dont les comportements sont perçus comme discriminatoires ou qui sont réticents à assumer la responsabilité de leur attitude et de leurs actions.
- ✓ Sont attentifs à toutes leurs communications (orale, écrite ou non verbale) afin d'éviter tout parti-pris ou discrimination involontaire.
- ✓ Prennent part à des activités de développement professionnel qui participent du renforcement de leur propre sensibilisation à l'inclusion, la diversité, l'usage de la technologie et aux plus récentes évolutions des attentes sociales et environnementales.

### **Infractions au code de déontologie :**

Toute infraction au code donnant lieu à une procédure disciplinaire peut entraîner une sanction, voire la résiliation de leur accréditation et/ou la radiation de PROFILAXIONS et/ou de leur organisation.

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Doivent s'opposer à un pair s'ils ont une bonne raison de penser que cette personne agit de façon contraire à la déontologie de la profession. Si la discussion ne permet pas d'aboutir à une solution, il doit en référer à PROFILAXIONS et/ ou son organisation. (pour les Coachs Internes, non rattachés à PROFILAXIONS par un contrat de Travail)

### **Obligations légales et réglementaires**

Tous les Professionnels PROFILAXIONS

- ✓ Doivent se tenir à jour des évolutions et de se conformer :
  - à l'ensemble des obligations réglementaires en vigueur dans les pays où ils exercent
  - aux dispositions de protection applicables au travail avec des enfants ou des adultes vulnérables ;
  - aux politiques et procédures définies par les organisations et portant sur le contexte professionnel.

\* Les professionnels PROFILAXIONS Indépendants et/ou Internes

- ✓ doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leurs activités de formation professionnelle dans les différents pays où ils exercent, quand une telle assurance est disponible.

## **6. CAPACITES PROFESSIONNELLES :**

### **Développement professionnel continu**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Exercent leurs activités dans la limite de leurs compétences professionnelles. Le cas échéant, ils doivent orienter leur client vers un membre actif plus expérimenté ou aux qualifications mieux adaptées.
- ✓ Entretiennent et approfondissent leurs compétences de formateur en suivant des formations et des actions de développement professionnel continu (DPC) adaptées et tournées vers l'avenir.
- ✓ Analysent et évaluent systématiquement la qualité et la pertinence de leur pratique et de leur attitude dans le but de s'améliorer, au travers du feedback des clients, commanditaires et parties prenantes.



siège social 5 rue nationale 14220 St laurent de condel – Tél : 02 31 34 47 31 - Email : [contact@profilaxions.com](mailto:contact@profilaxions.com)  
RCS Caen 878 312 255 – APE 7219 Z - TVA Intracommunautaire FR65878312225 - Raison sociale de l'Organisme de Formation : BFC SAS -  
RCS CAEN 823 341 276 – APE 7022 Z – TVA intracommunautaire FR 29823341276 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° :  
28140301814 auprès de la Préfète de la région Normandie.

Le présent code de déontologie global est un cadre général pour tous les Professionnels PROFILAXIONS, signataires. Il n'entend pas couvrir les procédures de traitement des litiges ni toutes les potentielles questions relevant de la déontologie.

Une contrat individuel est systématiquement et obligatoirement conclu entre PROFILAXIONS et les Professionnels PROFILAXIONS. Ces contrats spécifiques régissent le cadre des obligations légales et réglementaires ainsi que l'étendue des accréditations, autorisations, devoirs et responsabilités réciproques. Le présent est ainsi réputé, accepté et l'engagement des signataires est recueilli lors de la signature des dits- contrats. Une copie de ce code est annexée à chacun d'eux pour acceptation.

S'agissant des Professionnels PROFILAXIONS indépendants et/ ou affiliés à une autre organisation, ce code délègue la responsabilité de la gouvernance globale à chaque signataire, à qui il appartient de définir et d'appliquer des politiques et procédures spécifiques à son contexte, ses pratiques et son organisation.